

## Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal civil de Vervins, 13 décembre 1887

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (113r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal civil de Vervins, 13 décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52477>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 décembre 1887](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Destinataire [Président du tribunal civil de Vervins](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Sur l'exclusion du Familistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin demande au président du tribunal civil de Vervins l'ordonnance de référé rendue contre Duplaquet.

Support

- Deux mots sont manuscrits à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.
- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Duplaquet, Jules](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Gaïse Familière  
18 décembre 1867

A Monsieur le Président  
du Tribunal civil de Yerres.

Monsieur le Président,

Vous avez rendu, au commencement de ce mois,  
une ordonnance de référé  
contre Duplaquet, ordon-  
nance dont j'aurais besoin  
pour procéder, au nom  
de la Société du Famili-  
ère, à la rentrée en  
possession du logement  
de Duplaquet.

J'espérais, de jour en

jour, recevoir la grosse  
de cette ordonnance ; ma-  
ne la voyant pas venir  
je m'adresse à vous.  
espérant que vous rou-  
drez bien avoir l'oblige-  
gence de me faire obte-  
nir cette pièce.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de mes  
meilleurs sentiments.

Godin